

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V 296 Vœu relatif à la parité au Parc des Princes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le football féminin français est en plein essor, porté par d'excellents résultats sportifs (Coupe du Monde, Ligue des Champions) et par l'image très positive que véhicule les joueuses sur et en-dehors des terrains ;

Considérant que ces succès se répercutent en termes d'affluence dans les stades et d'audimat lors des retransmissions télévisées ;

Considérant que le club du PSG s'est engagé à accueillir plusieurs matches de football féminin au Parc des Princes chaque année, mais que cet engagement n'a pas été respecté l'année dernière (2010-2011) après un premier essai réussi le 17 octobre 2009 contre Juvisy ;

Considérant que le 30 octobre, le club du PSG a refusé d'accueillir l'affiche de D1 féminine PSG/Lyon (retransmise sur France 4) au Parc des Princes, obligeant l'équipe à se déplacer à Créteil ;

Considérant que cette différence de traitement hommes/femmes au niveau du stade conforte des inégalités de moyens déjà criantes au niveau des salaires ;

Considérant que la Ville achète chaque année un lot "billetterie + prestations de communication" au PSG compris entre 709.002,47 et 914.780 euros TTC et que ce marché est seulement ciblé sur les matches de l'équipe masculine ;

Sur la proposition de M. Sylvain GAREL et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés et sur la proposition de M. Jean VUILLERMOZ, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris interpelle le Président du PSG et lui demande d'assurer plusieurs matches de l'équipe féminine chaque année au Parc des Princes.
- Tant que la Ville soutient financièrement le club, elle s'engage à réserver une partie de ses achats de places annuels au PSG à des matches de l'équipe féminine, sans augmenter le budget global alloué à cette dépense.